



COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

Saison 2021/2022

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

PROCES VERBAL N° 2

Responsable administratif : M. Florian ARENA

Conseiller Technique Départemental DAP : Pierre Yves BERNIER

Membres : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE,

Responsable Foot U6/U7 : Jean-François PLEE

Responsable Foot U8/U9 : Florian NICOLA

Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13 : Florian ARENA, suppléé par Michel PELLETIER

Réunion en présence du : 07 septembre 2021

Présents : Mmes Solène BOUVIER, Sophie CHARRUET, Mrs Pierre-Yves BERNIER, Jean-François PLEE, et Michel PELLETIER (conférence téléphonique)

Excusés : M. Florian ARENA,

Responsable administratif :
Florian ARENA

COURRIERS

- ➔ AS Dauphin : Déclaration d'entente AS Forcalquier et AS Dauphin. Lue et noté.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte

INFORMATIONS GENERALES

Rentrée du foot

De nouveaux membres pourront intégrer la commission selon les candidatures reçues.

Réunions de mise en place des plateaux

De nouveaux membres pourront intégrer la commission selon les candidatures reçues.

RENTREE DES EDUCATEURS

Participation :

- 46 éducateurs (25 à Embrun + 21 à Manosque) pour 20 clubs.
- La liste des clubs non représentés est transmise à la CSR.

Bilan :

- Un tour de table est réalisé pour les points forts et les points à améliorer
- Bilan définitif sera disponible lorsque les engagements seront clos.

ENGAGEMENTS

Engagement U13

- 40 équipes U13-U12 se sont engagées à travers Footclubs ou Feuille d'engagement.
- Les équipes non engagées dans Footclubs seront ajoutées par le secrétariat (fermeture des engagements).
- Une formule est prévue pour que les groupe D2 soient incomplets afin d'ajouter des engagement tardifs (jusqu'au 25 septembre).

Engagement U11

- 37 équipes engagées à ce jour (feuilles d'engagement reçues)
- Les engagements seront encore possibles par mail (messagerie officielle) auprès du secrétariat du district.

Engagement U7 et U9

RAPPEL : BIEN RESPECTER LES DATES D'INSCRIPTION POUR VOS EQUIPES

U7 et U9 : SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021

RENTREE DU FOOT U11

Organisation

Rappel :

- Interdiction d'organiser de grands évènements.
- Mise en place de plateaux classiques (défi + match).

Suivant les engagements des clubs reçus ce jour, une programmation de 12 plateaux à 3, 4 ou 5 équipes est faite. Le coup d'envoi est programmé à 10h.

RENTREE DU FOOT U7/U9

Rappel des directives FFF

Interdiction d'organiser de grands évènements. Mise en place de plateaux interclub ne regroupant que peu de clubs.

Organisation

Deux propositions sont faites :

- L'une plus festive basée sur le format « Festifoot » nécessitant un nombre d'équipes un peu plus important.
- La seconde en format « Interclub » en réunissant 3 ou 4 clubs.

Le choix se porte sur le format « Festifoot ». Les supports seront préparés et la communication sera faite début septembre.

qz

Prochaine réunion :

- ➔ Le mardi 14 septembre à 9h30 au district

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire

Jean-François PLEE

ALPES

FFF